



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **24**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **28**
Nombre de suffrages exprimés : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 mai 2021

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES.

Absents :

Magalie PIAT.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **20h30**

Secrétaire : **Maël DIONG**

FINANCES

DL.21.026 - Tarification des services publics à compter du 1er septembre 2021

Michel PIRES expose :

Il est proposé d'augmenter la tarification 2021 à hauteur de 0,5 %.

École de Musique

La tarification pour les ingrèens est soumise au quotient familial. Le quotient familial utilisé sera identique aux activités périscolaires.

La tarification hors commune correspondra désormais au double du tarif ingréen le plus élevé.

A titre exceptionnel au vu de la situation sanitaire, il a été décidé d'appliquer une réduction de 10% pour les élèves inscrits sur 2020/2021 et qui se réinscrivent.

Une réduction de 10 % des tarifs enfant et étudiant ci-dessous est appliquée dès le deuxième inscrit d'une famille.
Une réduction de 50 % des tarifs enfant et étudiant ci-dessous est appliquée dès le troisième inscrit d'une famille.

Les professeurs de l'école municipale de musique bénéficieront du tarif « commune ».

Ces réductions ne s'appliquent ni pour la location d'instrument ni pour les conférences - concerts.

Une tarification intermédiaire a été créée pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les personnes reconnues handicapées (sur justificatif).

La tarification pour l'année scolaire 2021/2022 sera la suivante :

I - Élèves d'Ingré	Proposition	Proposition	Proposition
	2021 / 2022 tranche A-B	2021 / 2022 tranche C-D	2021 / 2022 tranche E-H
Formation ou Éveil Musical (enfant et étudiant*)	105,29 €	124,29 €	150,68 €
Formation Musicale + 1 instrument (enfant et étudiant*)	151,69 €	170,70 €	197,09 €
Formation Musicale + 2 instruments (enfant et étudiant*)	197,44 €	216,44 €	242,83 €

Formation Musicale (adulte)	126,55 €	145,55 €	171,93 €
Formation Musicale + 1 instrument (adulte)	273,29 €	292,29 €	318,67 €
Formation Musicale + 2 instruments (adulte)	382,35 €	401,35 €	427,75 €
Formation Musicale (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	115,96 €	134,96 €	161,35 €
Formation musicale +1 instrument (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	212,50 €	231,50 €	257,89 €
Formation musicale + 2 instruments (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	305,48 €	308,92 €	335,31 €
Location d'instrument	83,58 €	102,57 €	128,96 €
Participation à une pratique collective seule	59,84 €	78,83 €	105,23 €

II - Élèves Hors Commune	Proposition 2021 / 2022
Formation Musicale (enfant et étudiant*)	301,34 €
Formation Musicale + 1 instrument (enfant et étudiant*)	394,16 €
Formation Musicale + 2 instruments (enfant et étudiant*)	485,66 €
Formation Musicale (adulte)	343,85 €
Formation Musicale + 1 instrument (adulte)	637,36 €
Formation Musicale + 2 instruments (adulte)	855,49 €
Formation Musicale (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	322,68 €
Formation musicale +1 instrument (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	515,76 €
Formation musicale + 2 instruments (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou personnes handicapées*)	670,60 €
Location d'instrument	257,94 €
Participation à une pratique collective seule	210,45 €

* sur justificatif

Après présentation en commissions « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 10 mai 2021 et « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 12 mai 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la tarification au 1^{er} septembre 2021 pour l'école municipale de musique.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **26 MAI 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **27 MAI 2021**

Publication le : **27 MAI 2021**

Notification le : **27 MAI 2021**



Acte à classer

DL-21-026

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-05-27T16-41-05.00 (MI230356363)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210527-DL-21-026-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : tarification des services publics à compter du 1er septembre 2021 - école municipal de musique

Date de décision : 27/05/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.5. Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :

Acte : DL.21.026 -FIN- Tarification des services publics à compter du 1er septembre 2021.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/05/21 à 16:41

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 27/05/21 à 16:41

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 27/05/21 à 16:47